M.Hugues Magerotte & M. Frederick Magerotte
Ensemble de 8 appartements à Neuvillers

Dossier d'interventions ultérieures (DIU)

à destination du " Maître d'ouvrage "

et

de toutes les " Entreprises " qui interviendront sur ce bâtiment

Ce DIU a pour objectif d'informer les différents intervenant sur les mesures de prévention des risques professionnels à mettre en œuvre lors de travaux d'entretien ou transformation du bâtiment sis avenue du Bois Impérial de Rognac n°6 à 4121 Neupré..

Les objectifs de ce dossier sont les suivants :

1) Donner aux futurs utilisateurs du bâtiment (Propriétaires, locataires, entretien, ...) un aperçu de la façon dont il est construit et des contraintes inhérentes à sa construction.
2) Retrouver rapidement qui à fait quoi dans le bâtiment.
3) Indiquer aux personnes chargées de transformations, extensions, ... d'éventuelles mesures déjà prises et des caractéristiques techniques du bâtiment pouvant influencer la sécurité de ses interventions.
4) Attirer l'attention sur des astuces, défauts ou qualités propres au bâtiment et sur les mesures de sécurité à prendre.
5) Aider le futur acquéreur à acheter un bien en pleine connaissance.
6) Les principes de prévention repris s'alignent sur les principes édictés :
   - par la Loi du 4 août 1996 (Moniteur belge du 18.09.1996) relative au Bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail,
   - par l'A.R. belge du 25/01/2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles.

Ce dossier a été réalisé par Form-A, Gestion GS/IB

La situation d'un bâtiment évoluant au cours du temps, ce dossier doit être régulièrement mis à jour. Nous pensons que la personne la plus indiquée pour cette mise à jour est le propriétaire de l'immeuble. Le propriétaire place une copie de tous les contrats d'entretient et rapport de contrôle au dossier et tient à jour toutes les modifications (travaux, nouvelles installations nouvelles conventions d'entretiens.....)
Elle veille au respect des principes de prévention s'alignant sur les principes du Bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de l'A.R. belge du 25/01/2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles ainsi que de toutes les législations à venir.

Est joins également à ce DIU quelques principes de sécurité à appliquer sur chantier. Ceux-ci doivent bien entendu être adapté aux travaux considérés, aux évolutions techniques et légales en cours lors de la réalisation des travaux.
Ces principes ne sont pas exhaustifs et sont donnés à titre exemplatif.

Le propriétaire reçoit un dossier détaillé reprenant les différents plans.

Les réservoirs Erreur ! Signet non défini.
à mazout **Erreur ! Signet non défini.**

Les abords *11*
Les pelouses 11
Les trottoirs 11
La voirie 11

TABLEAU DES PRINCIPALES VERIFICATIONS OBLIGATOIRES *12*

A - Contrôle obligatoire à effectuer par un organisme agréé (SECT, Service externe pour les Contrôles Techniques 12
Nature 12

Annexes *13*

- Réception des installations électriques. 13

NUMEROS D'APPEL D'URGENCE

Pour toutes les urgences, à partir d'un GSM, former le 112.

Appel normal :

- Ambulance former le 100

- Pompiers de Neuvillers 100
- Police Fédérale 101

- Centre anti-poisons 02/345.45.45

- Hôpital ou clinique les plus proches

Centre Hospitalier des Ardennes Avenue de Houffalize 35, 6800 Libramont-Cheviny
tel: 061.23.81.11

- centre pour les grands brûlés 02/268.62.00

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

LES ACCES

les entrées

entrées	adresse	dimensions	remarques
Entrée principale	Situées rue de la Spinette Commune de Libramont	90x200	

les garages

entrées	adresse	dimensions	remarques
8 entrées voitures	Situées rue de la Spinette Commune de Libramont	Entrée garage 250/200	Interdite aux véhicules équipés au gaz

les déménagements

autorisés	accès	dimensions	remarques
	Par la rue de la Spinette Commune de Libramont	Peu passer par la porte d'entrée, les baies vitrées à l'arrière et au étage avec un élévateur.	La maison est en recul par rapport à la voirie, il faudra donc prendre l'allée de garage pour s'approcher de l'entrée. Obligation de vérifier la portance du chemin d'accès du garage pour l'accès camions. Utilisation d'élévateurs. Prévoir des plaques pour éviter tout basculement de la nacelle et sécuriser son assise. Si le chemin d'accès du garage ne permet pas au camion de s'approcher de la maison, ce dernier devra rester sur la voirie.

L'INTERIEUR DU BATIMENT

La destination des locaux

situation	destination	caractéristiques	remarques
Immeuble à appartements	Habitation		Surcharge admissibles des planchers : 200 KG / M² uniformément réparti

Les revêtements de sols, murs, plafonds

	type	remarques
sol	Carrelage, chape	Privilégier les revêtements de sol classé A1.
mur	Blocs de béton lourd + plafonnage	
plafond	plafonnage	Voir les prescriptions des peintures Conserver les fiches sécurité des produits dangereux. Privilégier les peintures à base aqueuse.

Les planchers, les murs, portes,

	situation	caractéristiques	remarques
planchers			
Planchers préfabriqués		pouvoir portant 300 kg/m²	Cette charge doit être uniformément répartie ou mobile.
Murs porteurs		mur en blocs de béton	Interdiction de percer aux endroits d'éléments de stabilité. Les modifications et les percements dans les éléments porteurs pour réaliser des changements d'affectations ou créer des passages doivent faire l'objet d'un permis d'urbanisme.
cloisons		En bois et plâtre	Lors de percement, faire attention à ne pas se trouver sur le chemins de gaines techniques ou de tuyaux.
portes			
	extérieures	PVC blanc	
	intérieures	standard	

LES APPROVISIONNEMENTS

type	situation	caractéristiques	remarques
L'eau		compteur	Eau potable.
L'électricité		Compteur individuel	

LES EVACUATIONS

type	situation	caractéristiques	remarques
Les égouts	Vers fosse sanicIaire puis réseau public		Le réseau d'égoutage se situe sous la zone de parking à l'avant.

LES ABORDS

type	situation	caractéristiques	remarques
Les pelouses	autour du bâtiment		Faire attention au droit des installations d'égouttage lors de travail avec des engins motorisés ou autre (motoculteur,...), de manière à ne pas endommager les installations d'égouttage.
Les trottoirs	Avenue du Bois Impérial de Rognac	aménagé	Attention impétrant
La voirie	propriété communale	asphalte	

ANNEXES

-Plan A3

- Caractéristiques et entretiens de chaudière.
- Prescriptions générales travaux (exemplatif).
- Réception des installations électriques.